

## Fiche d'inscription saison 2026

Informations à transmettre:

Les informations transmises sont confidentielles

Nom :	
Prénom :	
E-Mail (obligatoire pour inscription FFAM!) :	
Adresse :	
Code postal :	
Ville :	
Mobile :	
Date de naissance :	
Lieu de naissance :	
Code postal du lieu de naissance :	
Bénéficiaire de l'assurance en cas de décès :	
Date de naissance bénéficiaire en cas de décès :	
Numéro d'enregistrement UAS :	

### Formation télépilote d'aéromodèles

J'ai obtenu ma formation via AlphaTango :  Date d'obtention:  Fin de validité :

J'ai obtenu ma formation via mon espace licencié et elle est valable pour la saison 2026

Je n'ai pas suivi la formation ou elle ne sera plus valable en 2026. Je m'engage à la suivre dans l'année. L'attestation devra être déposée sur mon espace licencié si je la suis sur AlphaTango.

Intitulé	Montant
Droit entrée nouveaux membres:	40,00 €
Cotisation pratiquant Club Adultes:	46,00 €
Cotisation pratiquant Club moins de 18 ans:	25,00 €
Cotisation encadrement et membre bienfaiteur	10,00 €
LICENCE Cadet (moins de 14 ans au 01/01 de l'année)	10,00 €
LICENCE Junior (14 ans et moins de 18 ans au 01/01 de l'année)	20,00 €
LICENCE Adulte Loisir (18 ans ou plus au 01/01 de l'année)	50,00 €
Complément LICENCE FAI (pour tout compétiteur participant à une compétition internationale)	15,00 €
LICENCE Encadrement	15,00 €
Forfait "formation" Participation au frais d'écolage	100,00 €
<b>A régler exclusivement par virement bancaire</b>	<b>TOTAL:</b> _____ €

**Pour les membres Cadet et Junior ainsi que les membres non actifs (encadrement et bienfaiteur) le droit d'entrée n'est pas demandé**

**La licence compétition est supprimée.**

**exemple 1:** nouveau membre né le 15/5/2008 : membre Junior: 25 + 20 = 45 €

**exemple 2:** membre né le 15/5/1979 déjà inscrit en 2023. membre adulte: 46 + 50 = 96 €

Ce document devra être complété par tous les membres désirant s'inscrire. La validation peut prendre quelques jours le temps de transmettre les éléments à la fédération. Les vols sur le terrain sans licence sont strictement interdits. En cas de non respect des règles de sécurité le Président se réserve le droit d'annuler purement et simplement tout droit pour un membre d'utiliser le terrain.

[Coordonnées du Trésorier pour règlement et envoi des documents:](#)

André DOLIS  
 8, rue des vergers  
 67580 FORSTHEIM  
 03 68 03 51 30  
[tresorier.saintexupery@gmail.com](mailto:tresorier.saintexupery@gmail.com)

Coordonnées Bancaire du club

----- RIB -----  
**Banque** Guichet **N° compte** **Clé**  
 10278    01896    00012076602    31  
**IBAN:** FR76 1027 8018 9600 0120 7660 231  
**BIC:** CMCIFR2A

## RÈGLEMENT

- Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements inscrits sur cette fiche et je m'engage à fournir un certificat d'aptitude médical, dont la validité est en accord avec l'activité.
- Je reconnais avoirs pris connaissance et m'engage à respecter les status et règlement intérieur du club et de la fédération.
- Je reconnais avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive, avoir été informé(e) et avoir pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence.
- Je certifie avoir répondu **non** à l'ensemble des questions relatives au questionnaire de santé.
- Je certifie avoir répondu **oui** à l'une des questions relatives au questionnaire de santé et je suis dans l'obligation de fournir au club un certificat médical de moins de 6 mois mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de l'aéromodélisme.
- J'autorise le club et la FFAM à exploiter les photos et vidéos prises dans le cadre des activités.

Fait à ..... le .....  

Lu et approuvé + Signature (signature du tuteur légal pour les mineurs)

## Règlementation

Obligations pour tous les télépilotes de plus de 14 ans qui font évoluer des aéromodèles de plus de 800g :

1. Obligation de suivre la formation de télépilote et posséder l'attestation de formation de télépilotes délivrée par la **FFAM** ou par la **DGAC** : <https://contenu-informatif.ffam.asso.fr/> (rubrique formation-formation du télépilote) ou <https://alphatango.aviation-civile.gouv.fr/>
2. Nécessité d'enregistrer l'ensemble de ses modèles de plus de 800 g dans **AlphaTango**, d'apposer le numéro d'enregistrement sur le modèle (lisible à 30cm) et d'être en mesure de présenter aux forces de l'ordre l'extrait d'enregistrement disponible sur le site **AlphaTango** : <https://alphatango.aviation-civile.gouv.fr/>
3. Nécessité de s'enregistrer comme exploitant d'UAS sur **AlphaTango** et d'apposer sur ou dans le modèle le numéro d'exploitant correspondant au propriétaire ou à un propriétaire du modèle quel que soit la masse du modèle
4. Lors de la pratique, avec un modèle de plus de 800 g, hors des sites référencés ou sur un site n'étant pas exempté de signalement, d'emporter un dispositif de signalement électronique et de l'associer au modèle utilisé dans T (voir carte des **localisations d'activités** ici : <https://www.ffam.asso.fr/fr/pratiquer-l-aeromodelisme/les-localisations-d-aeromodelisme.html> ).

Plus de renseignement ici : <https://contenu-informatif.ffam.asso.fr/reglementation/>

### En résumé



Mes obligations en tant que télépilote disposant d'un titre de participation de la FFAM d'aéronef sans personne à bord en catégorie vol circulaire, vol libre, planeur et aéronef radiocommandé

	ENREGISTREMENT	FORMATION	ENREGISTREMENT	UNIQUEMENT sur les sites sans AIP et les sites non exemptés
Que dois-je faire ?	M'enregistrer exploitant UAS	Suivre la formation télépilote	Enregistrer mes modèles	SIGNALEMENT ÉLECTRONIQUE
Où faire la démarche ?	Alphatango (AT)	Espace licencié FFAM ou Alphatango (AT)	Alphatango (AT)	Associer mon modèle à un signalement électronique (balise)
Que dois-je avoir avec moi en plus de ma pièce d'identité ?	L'extrait du registre papier ou pdf	Mon attestation de formation	L'extrait d'enregistrement	Alphatango (AT)
Que doit-il y avoir sur mon modèle ?	Le numéro d'exploitant du propriétaire FRAxxxxxxxxxx	Aucune obligation	Le numéro d'enregistrement UAS-FR-xxxxxx	La balise signalement électronique
		SAUF pour les modèles de moins de 800g et les moins de 14 ans	SAUF pour les modèles de moins de 800g non équipé d'un dispositif de signalement électronique	SAUF pour les modèles de moins de 800g et la catégorie VCC



Club Saint-Exupery Mertzwiller Affilié à la Fédération Française d'Aéromodélisme sous le n° 0914

Agréé par le Ministère du Temps Libre – Jeunesse et Sports

Président : Christian Pallu - 11, Rue des Rossignols – 67350 DAUENDORF - Tél. 06.80.43.57.61 - Mail : christian@pallu.fr

# Contre-indications médicales

## LICENCIÉ MAJEUR

**Avant de répondre au questionnaire, veuillez lire les contre-indications médicales à la pratique de l'aéromodélisme pour le vol radiocommandé et le vol circulaire (vol libre non concerné), définie par la commission médicale.**

### Neurologiques

- Démence documentée
- Toutes les pathologies neurologiques entraînant des troubles permanents de la coordination et du contrôle musculaire
- Crise d'épilepsie unique (non provoquée) de moins de 6 mois
- Epilepsie chronique non stabilisée avec dernière crise de moins d'un an
- Accident ischémique transitoire, jusqu'à mise en place d'un traitement préventif efficace
- Accident vasculaire cérébral constitué (ischémique ou hémorragique) jusqu'à stabilisation de l'état et mise en place d'un traitement préventif

### Psychiatriques

- Psychose aiguë ou chronique avec manifestations pouvant interférer avec le pilotage
- Alcoolisation aiguë ou chronique sévère
- Dépendance à des drogues ou des psychotropes sans justification et suivi thérapeutique

### Ophtalmologiques

- Acuité visuelle binoculaire < 5/10 avec correction
- Blépharospasme acquis confirmé et sans solution thérapeutique
- Diplopie permanente ne répondant à aucun traitement

### Cardio-vasculaires

- Infarctus du myocarde de moins de 4 semaines
- Insuffisance coronarienne instable
- Cardiopathies responsables de syncopes non traitées avec succès ou non équilibrées
- Défibrillateur externe
- Défibrillateur automatique interne dans les 4 semaines suivant sa pose

### Métaboliques

- Dans les 3 mois suivant une hypoglycémie sévère ayant nécessité le recours à une tierce personne

# Questionnaire de santé

## LICENCIÉ MAJEUR

➔ à conserver par le licencié

### Questionnaire relatif à l'état de santé du licencié adulte en vue de l'obtention ou du renouvellement d'une licence de la FFAM.

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour souscrire ou renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON. Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

#### Durant les 12 derniers mois

OUI NON

Vous a-t-on diagnostiqué une maladie neurologique, cardiologique, psychiatrique, addictive, ophtalmologique ou un diabète ?

Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, des troubles de la vision ou un malaise ?

Consommez-vous des substances psychoactives (ex. cannabis, héroïne, cocaïne) ?

Avez-vous eu une perte de connaissance ?

Avez-vous eu des problèmes médicaux ou judiciaires en rapport avec une consommation d'alcool ?

Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée pouvant altérer votre vigilance (somnifères, anxiolytiques, buprénorphine, méthadone) ou un antiépileptique ?

#### À ce jour

OUI NON

Ressentez-vous un manque de force, des troubles de la mémoire ou de la concentration, survenus durant les 12 derniers mois ?

Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?

Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?

#### Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la souscription ou de la demande de renouvellement de la licence.

#### Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné. Vous devrez présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aéromodélisme pour valider votre licence. Celui-ci doit obligatoirement comporter la mention suivante: "Absence de contre-indication à la pratique de l'aéromodélisme"